

Consultation du public sur la demande d'enregistrement d'une installation de méthanisation de la société TRYON à Carrières-sous-Poissy au titre des ICPE

Remarques, questions & avis de l'association Triel Environnement

En premier lieu, notre association regrette cette vision limitée des décideurs sur notre territoire qui consisterait à n'en faire rien d'autre qu'un réceptacle à déchets. Après avoir subi les épandages pollueurs de la ville de Paris, puis l'enfouissement, puis l'installation d'usines d'incinération des déchets et d'épuration des eaux, puis l'abandon à des marées de déchets sauvages, les habitants des villes de Carrières, Chanteloup et Triel mériteraient de pouvoir décider d'un autre avenir pour leur plaine.

N'ayant plus le choix quant à l'installation de cette usine de méthanisation, voici nos remarques, questions et avis.

1- Si le processus de méthanisation nous semble une alternative vertueuse à l'incinération massive des déchets, nous nous interrogeons sur la mention dans le dossier de « taille réduite » qui est faite de l'usine. Une usine de taille réduite consisterait selon nous à gérer les biodéchets des villes alentours dans un périmètre de 5 à 10 km, mais certainement pas ceux du département entier. Alors que l'entreprise annonce clairement mettre en place des "unités évolutives et modulaires", quelle assurance peut-on avoir que Tryon n'élargira pas sa zone d'activité, quelles sont ses ambitions de développement ?

2- Dans le cadre de son étude, Tryon indique que le site pourra recevoir jusqu'à 15 camions par jour. Quels sont les points de collectage identifiés et quel type de réseau de collectage ont-ils prévu ? Ont-ils prévu une adaptation des plans de circulation ? Selon les ambitions de développement de l'entreprise Tryon, nous nous inquiétons de l'augmentation de la circulation des poids lourds -à l'encontre de la qualité de notre cadre de vie et des objectifs de lutte contre le changement climatique.

3- Par ailleurs Tryon n'en fait pas mention dans le dossier : quelle est l'évaluation du flux de camions et/ou de tracteurs relatifs à l'enlèvement des digestats ?

4- Dans le dossier, Tryon indique que l'emprise du projet ne se situe pas sur un site ou un sol pollué, alors que cette zone est justement lourdement polluée aux métaux lourds -pollution due aux épandages des égouts de la ville de Paris. Tryon a-t-elle prévu des analyses des sols avant l'aménagement de l'équipement ?

5- Le projet se situe en zone identifiée comme réservoir de biodiversité par le SRCE, avec de nombreuses espèces protégées au niveau national et régional (oedipode émeraude, lézard des murailles...). Sans étude d'impact et donc d'inventaires faunistiques et floristiques, nous nous inquiétons de l'impact du projet sur la biodiversité.

6- A part la couleur verte des cuves, est-il prévu de végétaliser le site, afin de mieux intégrer le projet et limiter, autant que faire se peut, l'impact sur la biodiversité ?

7- Nous nous inquiétons des nuisances olfactives que produira l'usine de méthanisation. Une étude d'évaluation de l'état initial olfactif de l'installation sera menée avant la mise en service du Modul'O et cette étude sera mise à jour tous les 3 ans. Ce dispositif est très insuffisant. Il nous semble indispensable d'actualiser l'étude d'évaluation initiale à 6 mois après la mise en service de l'installation, puis chaque année. Nous demandons la création d'un comité des nez, ainsi que d'un espace sur le site internet de l'exploitant dédié aux signalements des nuisances olfactives par les habitants. En effet, le processus ne génère-t-il pas d'autres gaz, comme de l'hydrogène sulfuré (H₂S) ? La trémie de collecte est-elle bâchée ?

8- Tryon indique que le projet ne présentera pas d'effets cumulés avec d'autres installations existantes. Il paraît évident que les nuisances générés par l'usine de méthanisation se cumuleront avec celles des entreprises voisines, comme Valoseine, le SIAAP, EMTA ou encore les carrières (GSM, LAFARGE).

9- Sur les 7 communes concernées par l'épandage, et classées zone vulnérable aux nitrates :

-Seuls 77,65 ha sont en classe 2, à savoir aptes à un épandage toute l'année.

-117,99 ha sont en classe 1, avec un épandage possible seulement en période de déficit hydrique, car présentant des risques de lessivage.

Comment l'entreprise Tryon peut-elle nous assurer de l'innocuité des digestats vis à vis des organismes terrestres en particulier les macro-organismes du sol ?

Comment Tryon peut-elle nous garantir qu'il n'y a pas de risques de présence de bactéries dangereuses pour la santé humaine au sein de ces digestats et susceptibles de se retrouver dans les eaux souterraines ?

10- Nous demandons que cette ICPE soit soumise au contrôle du CSS (Comité de Suivi des Sites).

11- Dans son dossier Tryon indique que les premières habitations se situent à 200 mètres de l'emprise du projet, en revanche il n'est pas fait mention de la distance séparant Modul'O de la future aire de grand passage sous maîtrise d'œuvre de la Communauté urbaine GPS&O.

Pour conclure, les habitants des communes de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy subiront sans aucun doute des nuisances sur leur cadre de vie -augmentation de la circulation des poids lourds, odeurs, déficit d'image relatif aux déchets. L'acceptation du projet doit passer nécessairement par une contrepartie visant l'excellence écologique : aide à la mise en place du tri sélectif dans les cantines, flotte de camions hydrogène ou hybride, mise en place d'agriculture bio locale avec serres hors sol chauffées sur le site par l'incinérateur d'Azalys alimenté par le gaz de Tryon.

Cela étant dit, en attendant de recevoir des réponses adéquates à nos questions et inquiétudes, notre association Triel Environnement se prononce défavorablement au projet d'installation de cette usine de méthanisation.